

1. *Débitrice*: **SYNTIS SA**, Z.I. Ecorcheboeuf,
1084 **Carrouge VD**

2. *Remarques*: A vous tous tiers intéressés.

Le président du Tribunal de l'arrondissement de l'Est vaudois statuera en son audience du jeudi 15 mai 2003, à 11 h. 45, à Vevey, au Tribunal d'arrondissement, rue du Simplon 22, sur la requête de sursis déposée par SYNTIS SA, représentée par Me Alexandre Rail, avocat, à Lausanne.

Les créanciers intéressés peuvent se présenter à cette audience pour y fournir tous renseignements utiles sur la situation de la débitrice.

Le président suspend les poursuites actuellement pendantes et celles qui pourraient être introduites et ajourne toute décision devant être rendue à la suite de requêtes de faillites ordinaires, de change ou sans poursuite préalable, jusqu'à droit connu sur la demande de sursis concordataire.

Le président: Saverio Wermelinger

Tribunal d'arrondissement de l'Est Vaudois
1800 Vevey 1

(00977156)